

Décision

Générale

colonial

Décision n° 79-361-1926 Coefficient des taxes télégraphiques.

n° 79-361-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 décembre 1926

Numéro JO
n° 361 du 31/12/1926

Date du numéro
31 décembre 1926

TEXTE INTÉGRAL

31 décembre 1926, à compter du 1^{er} Janvier 1927. le coefficient international est fixé à 5: a) Dans les relations télégraphiques internationales: b) Dans les relations télégraphiques franco-coloniales et intercoloniales empruntant les voies étrangères. Le coefficient ré "duit 33 est applicable seulement aux télégrammes franco-coloniaux el intercoloniaux paleint uniquement les voies francaises de télégraphie